

ABONNEMENT

En un an... 18 fr.
Six mois... 10 fr.
Trois mois... 5 fr.
En un an... 20 fr.
Six mois... 11 fr.
Trois mois... 6 fr.

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 24 AOUT

Ceux qui rentrent...

On lit dans l'Anjou :
« MM. Piou et de Mun blackboulés ; les chéquards Rouvier et Reinach réélus ; le maltôtier Wilson élu ; voilà qui suffirait, si besoin était, à nous édifier de nouveau sur l'intelligence et la moralité du suffrage universel.

« MM. Piou et de Mun étaient d'énergiques défenseurs de nos convictions religieuses, leur talent oratoire honorait grandement la Chambre et en relevait sensiblement le niveau.

« Ils étaient de ces hommes devant qui s'inclinent avec respect leurs adversaires eux-mêmes. Le ralliement ne leur a pas réussi. Ils n'avaient pourtant jamais été mêlés à aucun tripotage et, malgré leur conversion assez inattendue à la République, personne n'eût songé à les accuser d'avoir consulté auparavant le cours des valeurs le plus côtées à la Bourse parlementaire.

« Si quelque chose, du reste, pouvait consoler de leur échec les conservateurs restés sur le carreau, ce serait de voir la bande d'aigrefins qui rentre triomphalement au Palais-Bourbon, ayant à sa tête l'écumeur Wilson.

« Les scandales de l'Elysée sont-ils donc oubliés déjà ? Les électeurs ont-ils déjà perdu le souvenir des pots-de-vin, de la griffe à beau-papa, du trafic scandaleux de la Légion d'honneur ?

« Et Panama ? Cette histoire remonte-t-elle au siècle dernier ? L'ex-ministre Baïhaut n'est-il pas toujours sous les verrous ? Les actionnaires volés ont-ils été remboursés ? A-t-on arraché du Journal officiel les pages où se trouvent consignés les aveux écrasants des Floquet et des Rouvier ?

« En vérité, c'est à désespérer du bon sens public, quand on voit des électeurs accorder leurs suffrages à des ruffians de cet acabit et renvoyer à la Chambre des escrocs qui semblaient marqués d'une flétrissure ineffaçable !

« Y aurait-il donc, par hasard, deux honnêtetés, l'une à l'usage des simples mortels comme vous et moi, l'autre exclusivement réservée aux politiciens véreux, protégés d'Arton et commandités de Cornélius Herz ?

« Eh ! qui sait même si les citoyens — peu scrupuleux sur le chapitre de la probité politique — dont les bulletins viennent de refaire une virginité aux Rouvier, Wilson et autres cambrioleurs de haute marque — n'ont pas été conquis justement et enthousiasmés par le cynisme avec lequel ces Robert-Macaire ont opéré, détrossant leurs victimes en plein jour et, ensuite, sans la moindre vergogne, montant à la tribune pour s'y vanter de leurs exploits ?

« Quelle nouvelle fibusterie vont imaginer maintenant ces Mercadet remis à flot ?

« Quelle canaillerie vont-ils inventer ?

« Au coin de quel bois vont-ils s'embusquer pour y braquer leur escopette ?

« Avec des gaillards de cette espèce, il faut s'attendre à tout.

« C'est une honte pour une nation comme la France que le succès des pots-de-viniers et des chéquards autour desquels va se retrouver certainement, plus compacte que jamais, une majorité de vendus prête à se rendre complice de toutes les iniquités et de toutes les infamies — pourvu qu'elle en profite !

« ALPHONSE POIRIER. »

INFORMATIONS

NOUVELLES ÉLECTORALES. — M. Yves Guyot, ancien ministre, en ballottage à Paris dans le 1er arrondissement, et distancé par M. Goblet, se désiste en faveur de M. Muzet.

Dans le 4e arrondissement, l'élection de M. Barodet au premier tour est contestée. Il lui manque une voix.

M. de Mun, qui a échoué dans le Morbihan, se présenterait au second tour dans le Nord.

L'ÉLECTION DANS LE VAR. — Une jolie anecdote électorale venant du Var. Le maire de Draguignan n'a rien négligé pour recruter des voix à Clémenceau. Il a notamment envoyé aux Petites-Sœurs des Pauvres un paquet de bulletins Clémenceau, destinés aux vieillards soignés par ces religieuses. Les Sœurs transformées inconsciemment en agents électoraux de Clémenceau, le trait ne laisse pas d'être piquant.

LA DÉFENSE DE CHERBOURG. — Les ministres s'occuperont aujourd'hui d'un projet de défense maritime des côtes de Cherbourg actuellement à l'étude.

LA SANTÉ DE M. CARNOT. — On fait courir le bruit que la santé du Président de la République nécessiterait une opération très dangereuse.

M. Carnot est complètement remis de son indisposition et chaque jour sort en forêt.

M. LOCKROY. — Les nouvelles sont aujourd'hui tout à fait satisfaisantes.

CORNÉLIUS HERZ. — Il est inexact que la demande d'extradition de Cornélius Herz ait été retirée.

TRAITÉ DE COMMERCE. — Dès aujourd'hui la Russie abaisse de 40 0/0 ses tarifs de chemins de fer pour le transport des grains, sons et farines pour la frontière autrichienne.

UNE ACCUSATION. — Décidément la Comédie-Française fait parler d'elle ; il paraît que si Sarcey, pendant tant d'années, a poursuivi M. Perrin de ses plus perfides critiques, de sa plus haineuse rancune, c'est que M. Perrin avait refusé de l'acheter, et c'est parce que Claretie l'a acheté tout de suite, que Sarcey met à défendre et à prolonger Claretie l'acharnement qu'il mit autrefois à détruire Perrin.

Ce serait en police correctionnelle que se dénouerait cette affaire si de puissantes interventions ne réussissaient pas à l'arrêter.

A AIGUES-MORTES. — La gendarmerie a procédé hier à l'arrestation de sept individus compromis dans l'émeute.

DÉMISSION DU MAIRE D'AIGUES-MORTES. — Le maire d'Aigues-Mortes, par une lettre très digne adressée au préfet du Gard, et dans laquelle il rappelle qu'il a conduit à la gare, au péril de sa vie, les Italiens qui portaient, dit

qu'il s'incline devant l'arrêté de suspension qui le frappe, mais qu'il donne sa démission.

A ROME. — M. Giolitti, président du conseil, est arrivé hier.

On publie la liste officielle des victimes italiennes à Aigues-Mortes : sept morts et trente-quatre blessés.

ITALIENS ET ALLEMANDS. — Le prince Henri de Prusse, visitant les fortifications de la Maddalena avec le roi d'Italie et le prince de Naples, a poussé jusqu'à l'île de Caprera où se trouve le tombeau de Garibaldi.

Là, le prince Henri a été reçu par Menotti Garibaldi, et, après avoir déposé sur le tombeau une couronne, il a inscrit son nom sur le registre des visiteurs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 août 1893.
Au début de la séance la fermeté est la note dominante du marché ; toutes les valeurs ouvrent en reprise sensible sur la veille ; ensuite les dispositions générales se modifiant sensiblement, on reperd et au delà le terrain conquis. Le 3 0/0 finit à 99.17 ; le 4 1/2 s'arrête à 103.95.

L'Italien s'est négocié à 84.80, premier cours ; en clôture il fléchit à 84.50

L'Extérieure d'Espagne a payé son tribut aux moins bonnes dispositions qui ont prévalu et finit à 61 13/16.

Les sociétés de crédit ont fait bonne contenance.

La Banque de France s'inscrit à 4,140.

Le Crédit Foncier monte à 965. On parle d'une opération de conversion de ses obligations pour septembre.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 773.75.

On traite le Comptoir National d'Escompte à 482.50, couramment demandé.

La Société Générale vaut 466.50. De la comparaison de son bilan au 31 juillet avec celui du mois précédent, il ressort que le mouvement général n'a pas présenté une plus grande surface ; toutefois, à l'actif comme au passif, les principaux chapitres se ressentent d'une façon très sensible des mouvements habituels à l'époque de l'année à laquelle ces relevés d'écritures se réfèrent.

L'action des Immeubles de France fléchit un peu à 490.

En banque, il existe un bon mouvement d'affaires sur les titres de Kebao ; l'action se traite activement à 645 et la Part de fondateur à 550.

L'obligation des Chemins Economiques est tenue à 420.

Chronique Locale ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 24 AOUT

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Table with 2 columns: Baromètre and Thermomètre. Rows include Hier soir, Ce matin, Midi, Hausse, Baisse, and Température minima de la nuit.

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 22 août

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Pottier donne connaissance des recettes et dépenses de l'exercice

1891, réglées par un décret du 16 février 1893 ; le Conseil en donne acte à M. le Préfet.

Le Conseil vote :

1° Une somme de 136,055 fr. 98 représentant les intérêts de sept emprunts, pour exécution de divers travaux ;

2° Les intérêts d'un emprunt de 2 millions 494,300 fr. au Crédit Foncier pour le chemin de fer d'Angers à Noyant.

Cet emprunt, qui va être complètement réalisé dans l'année courante, nécessitera en 1894, d'après les dernières conventions avec le Crédit Foncier, une annuité de 102,113 fr. 08 qui sera plus que couverte par le produit de l'imposition spéciale de 1 c. 6/10 et la subvention de l'Etat à laquelle le département a droit depuis le 27 mars 1893, date de l'ouverture de la ligne à l'exploitation.

Une somme de 96,690 fr. 05 est votée pour payer l'annuité de l'emprunt de 2,588,200 fr., pour la construction du chemin de fer de Saumur à Cholet.

Les travaux de cette ligne vont commencer à la fin de l'année et l'on espère qu'ils seront poursuivis activement au cours de 1894. M. l'ingénieur en chef du contrôle estime qu'il faut compter sur un million de dépenses.

Cette évaluation a été adoptée et une somme égale à provenir de la réalisation d'un acompte sur l'emprunt de 2,588,200 francs a été inscrite au budget de 1894 par M. le Préfet.

Sur la proposition de ce dernier, le Conseil vote le crédit d'un million.

Acte est donné à M. le Préfet des renseignements fournis sur les produits des diverses administrations financières de notre département.

Les rôles des quatre contributions pour 1893 s'élèvent à 9,737,982 fr. ; les recouvrements, au 30 juin, atteignaient 4,317,384 fr. Cette situation est satisfaisante.

En l'absence de M. de Terves, M. le Président demande à ce que le Conseil nomme un secrétaire provisoire. M. Baron est désigné.

M. Bodinier est désigné pour présider le Comité technique pendant l'année 1893-1894, au sujet de l'exemption temporaire de l'impôt foncier aux terrains nouvellement plantés ou replantés en vignes dans les arrondissements phylloxérés.

Le Conseil liquide à 2,158 fr. la pension de retraite de M. Couteleau, agent-voyer d'arrondissement de première classe à Saumur, et à 1,333 fr. celle de M. François-Jean Martin, employé aux Archives départementales. Une somme spéciale de 231 fr. est votée pour M. Martin.

Il vote la somme de 47,300 fr. au budget primitif, plus 9,829 fr. au budget extraordinaire, représentant le déficit de l'ancienne caisse de retraite.

Le nombre des employés participants aux charges et bénéfices de la nouvelle caisse de retraites était de 36 au 1er juillet dernier, non compris 4 employés de l'asile d'aliénés.

2,950 francs sont votés pour secours à d'anciens employés de la Préfecture, du service vicinal, des prisons départementales et à leurs familles.

Le Conseil vote également 2,900 fr. pour assurer le versement de la subvention départe-

temente à la caisse des retraites ; 300 fr. pour prix du Conseil général accordé sous ce titre par le Conseil des prud'hommes ; 800 fr. pour primes aux destructeurs des animaux nuisibles ; 2,300 fr. pour primes d'assurances contre l'incendie ; 500 fr. pour le paiement des impôts dus par les propriétés départementales productives de revenus ; 5,860 fr. pour indemnité aux employés départementaux pour travaux divers ; 290 fr. au bureau de l'assistance judiciaire ; 4,500 fr. à la Maîtrise ; 3,000 fr. à des desservants âgés ou infirmes ; 3,000 fr. pour l'entretien des écoles normales ; 4,400 fr. pour l'achat d'un harmonium destiné à l'Ecole normale des instituteurs ; 1,950 fr. pour distribution d'eau de Loire dans les bâtiments communaux ; 3,400 fr. pour l'entretien et les réparations et 2,800 fr. pour les grosses réparations des quatre prisons de l'arrondissement ; 5,000 fr. pour secours de route et moyens de transport aux voyageurs indigents.

La subvention habituelle de 500 fr. accordée à la Société industrielle et agricole d'Angers à titre d'encouragement pour la publication de ses travaux.

Il vote 300 fr. pour la Société de protection des engagés volontaires élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle ;

4,300 fr. pour subventions aux Sociétés de Secours mutuels et à la Société des cantonniers du service vicinal ;

4,200 fr. pour menues dépenses de la Commission départementale et du Conseil général ;

1,000 fr. pour traitement du secrétaire adjoint de la Commission départementale.

(A suivre.)

#### Tramways Saumurois

Dans la séance du Conseil général de lundi, M. Besnard, rapporteur, a fait connaître que la deuxième adjudication des tramways de Saumur et de sa banlieue aura lieu samedi 26 août.

Le Conseil d'arrondissement de Saumur a émis un vœu pour la suppression de ces tramways.

Le Conseil général a appuyé le vœu du Conseil d'arrondissement de Saumur qui sera transmis à M. le Ministre.

#### Les émeutiers de dimanche

Nous avons reproduit en tête de ce numéro le remarquable article du rédacteur en chef de l'Anjou.

Nous lisons dans le même journal les réflexions suivantes, inspirées par le récit des scènes déplorables qui ont signalé la soirée des élections à Saumur :

« Bien gentils les hommes du gouvernement ! Ils emploient tous les moyens pour empêcher le suffrage universel de nommer d'autres candidats que les candidats officiels. » Si le suffrage universel reste indépendant,

ils essaient d'assommer les élus qui leur déplaisent. »

#### On cherche un candidat

Le *Courrier* ne paraît pas pressé de nous dire si son candidat persiste dans la lutte ou si un nouveau concurrent doit entrer en lice.

L'embarras est grand dans le clan radicaux-maçonnique organisé ou plutôt désorganisé par l'administration municipale de Saumur. C'est ce que nous expliquerons demain dans un article sous ce titre : *Le Dessous des cartes*.

En attendant, on parle beaucoup de M. Pottier pour le scrutin du 3 septembre.

J. D.

#### Lettre de faire-part

Comment le *Courrier*, qui a si mal pris la lettre de décès de son candidat, prendra-t-il la lettre de naissance ci-dessous, que nous trouvons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* ?

« Son Inconscience M. Nioche, juge très rassis à la Haute Cour, Son Urbanité M. Herpin, et Son Intégrité M. Wilson, Sa Douceur M. de la Saulais, Son Eloquence M. Reverdy, Sa Révérence M. Faucillon,

« Ont l'honneur de vous faire savoir que la loge maçonnique de Chinon est heureusement accouchée, le dimanche 20 août, à onze heures du soir, d'un enfant qui paraît être du sexe masculin, et qui a été enregistré à la mairie de Chinon sous le nom symbolique de Leffet.

« La mère, un peu fatiguée, se porte aussi bien que les douloureuses circonstances le permettent.

« Le parrain, M. Wilson, s'est adjoint, en qualité de marraine, une ancienne connaissance, M<sup>me</sup> Limouzin. Ce couple historique se propose de faire prochainement le voyage de Saint-Denys pour procurer au nouveau-né le bénéfice du baptême civil. »

#### Concours de pêche à la ligne

On nous communique la liste des prix donnés gracieusement pour le concours de pêche qui aura lieu à Saumur dimanche prochain 27 août.

Espèces : 30 fr. — Une machine à coudre à pédale. — Une machine à coudre à main. — Six bouteilles liqueur. — Une peinture à l'huile. — Une garniture de chemise. — Un saucisson. — Six boîtes conserves. — Deux canards. — Quatre cannes à pêche. — Un revolver cal. 7<sup>mm</sup>. — Un bon pour un gâteau. — Un abonnement à la *Petite Loire* (six mois). — Cent kilog. de charbon de terre (à domicile). — Un lot de lignes. — Deux bouteilles champagne. — Deux bouteilles sirop. — Deux bouteilles guignolet. — Deux bouteilles sirop. — Deux bouteilles vin blanc 1881. — Une peinture à l'huile. — Deux chapeaux candidat. — Six demi-bouteilles vin d'or. — Un poêle. — Une surprise. — Un chapeau de soie.

Les personnes qui ont été assez aimables pour offrir des lots pour le concours sont priées de les faire parvenir le plus tôt possible chez M. Clément, rue de l'Hôtel-de-Ville, afin de les exposer. LA COMMISSION.

#### Les manœuvres de cavalerie

Mardi ont commencé à se mettre en route quelques-uns des régiments de cavalerie et quelques-unes des batteries d'artillerie à cheval qui doivent participer aux manœuvres de Bléré.

Ces manœuvres, dirigées par le général de Veil d'Espeilles, mettront en présence deux divisions spécialement formées avec six brigades de cavalerie de corps d'armée. Y participeront : six régiments de dragons, trois de chasseurs, trois de hussards et six batteries.

Se rendent à Bléré : la 4<sup>e</sup> brigade, d'Alençon et de Châteaudun ; la 43<sup>e</sup> brigade, de Joigny et de Vendôme ; la 9<sup>e</sup> brigade, d'Angers et de Niort ; la 40<sup>e</sup> brigade, de Dinan ; la 11<sup>e</sup> brigade, de Nantes et de Pontivy ; la 12<sup>e</sup> brigade, de Limoges ; les batteries à cheval, de Rennes, de Vannes et d'Angoulême.

La concentration sera terminée le 31 août.

Les opérations commenceront le 1<sup>er</sup> septembre et seront achevées le 15.

Le 16, les troupes retourneront à leur garnison. Les plus éloignées, celles qui sont parties pour gagner Bléré, ne seront de retour que le 27 septembre.

On voit que l'ensemble des mouvements exécutés par certaines troupes pour ces manœuvres spéciales embrassera une durée totale de cinq semaines.

#### Les soutiens de famille

Les demandes de dispense à titre de soutien de famille concernant les jeunes gens à incorporer cette année, seront examinées par les conseils de révision du 6 au 9 septembre.

Ces assemblées pourront désigner des soutiens de famille supplémentaires en sus du chiffre de cinq pour cent légal ; mais les désignations de cette catégorie n'auront d'effet qu'autant que des places deviendraient vacantes avant la mise en route par suite de décès, réforme ou radiation.

#### Incendie et orage

On écrit de Bourgueil que dans la nuit de vendredi à samedi, le fen a éclaté dans les bois de M<sup>me</sup> veuve Ory-Marquis, à Cygrole. Un hectare a été brûlé.

Pendant l'incendie, un orage a beaucoup aidé à éteindre le feu, mais vers six heures du matin, un coup de tonnerre d'une violence extrême a retenti, et la foudre est tombée sur la maison de M<sup>me</sup> Nicier et de M<sup>me</sup> Dion de la Pivière, causant des dégâts assez sérieux.

#### Avis aux Suisses

Le consul de Suisse à Bordeaux invite les Suisses nés en France d'un père suisse né hors de France et d'une mère née en France, à s'adresser sans retard au consulat pour y prendre connaissance des nouvelles obligations que leur impose la loi française promulguée le 22 juillet 1893.

#### Concours pour l'emploi de professeur de violoncelle

Un concours aura lieu le 24 septembre 1893, à l'Ecole nationale de musique de Tours, à l'effet de désigner un professeur de violoncelle.

Chaque candidat devra faire parvenir sa demande à la Mairie de Tours avant le 17 septembre 1893.

#### Grave accident de travail

Avant-hier, à Angers, un jeune ouvrier de la maison Bessonneau, nommé Le Guillaume, âgé de 15 ans, voulant arracher une courroie de transmission, a été saisi et enlevé par ladite courroie jusqu'à hauteur de l'arbre de couche.

Le Guillaume a eu le bras droit écrasé et a reçu de graves blessures à la tête.

L'état de ce jeune homme était désespéré.

#### Les pick-pockets

On lit dans le *Journal de Chinon* que pendant les fêtes de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, une cinquantaine de porte-monnaie ont été soustraits par d'habiles pick-pockets. L'un d'eux s'est fait pincer au moment où il opérait la soustraction d'un porte-monnaie ; il allait disparaître dans la foule, lorsqu'un brave et solide artilleur le cueillit au passage et réussit, malgré ses efforts, à le remettre aux mains des gendarmes.

La capture est très importante. Cet individu, mis avec recherche, habitait Paris, et avait jusqu'ici réussi à se soustraire aux recherches de la justice depuis 1889, date à laquelle il aurait commis un double assassinat.

#### L'élection de M. Wilson

MM. Muller et Morin, concurrents du gendre de feu Grévy, protestent contre son élection. Les bulletins de M. Wilson étaient teintés, et il y a eu des actes de pression scandaleux.

Dès qu'un électeur venait voter, trois pointeurs de M. Wilson examinaient son bulletin, puis pointaient en regard de son nom. M. Wilson avait eu la précaution de faire imprimer ses bulletins sur papier jaune. Dès que je m'aperçus de cette manœuvre, dit un de nos confrères, je me fis donner un bulletin de Wilson que je portai à la sous-préfecture.

Du reste, pour donner une idée de l'excellence du système employé par M. Wilson, grâce à la teinte de ses bulletins, ses pointeurs dans toutes les communes avaient exactement relevé le nombre de ses voix et il connaissait

## Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

### PREMIÈRE PARTIE. — Les Deux Rivaux

#### XVIII

Le père d'Ariane, qui avait su par les domestiques que M. de Cordonan était chez lui, paraissait en proie à une violente colère, et cette colère augmenta encore quand il vit sa fille avec le grand-père d'Edgar.

Il se maîtrisa pourtant devant l'amiral et dit froidement :

— Vous m'attendiez, Monsieur ?

— Et sans impatience, répondit le marin, car j'étais en charmante compagnie.

L'ancien magistrat se tourna vers sa fille et lui dit durement :

— Rentrez chez vous, Mademoiselle.

Ariane, sans ostentation, simplement, tendit sa main au grand-père d'Edgar.

— Au revoir, Monsieur, fit-elle.

— A bientôt, mon enfant, répondit l'amiral.

Et ils se lancèrent un regard qu'eux seuls comprirent.

M. de Millanges trépignait d'impatience. Ses doigts fébriles battaient la mesure sur ses mains.

Quand Ariane fut partie, il s'approcha de M. de Cordouan.

— Un grand malheur vient de vous frapper, Monsieur, dit-il, et j'ai le respect de la douleur... Vous devez comprendre néanmoins...

— Que je n'aurais pas dû venir ici, acheva l'amiral... Soyez tranquille... Je vais partir... Je n'ai plus rien à y faire.

Et il appela :

— Pierre ! Mon domestique va m'emporter, ajouta-t-il avec une certaine ironie, car malheureusement je ne puis pas m'en aller seul... Sans cela, je serais déjà loin.

Il appela de nouveau :

— Pierre !

Puis, voyant qu'on ne répondait pas, il dit poliment à l'ancien magistrat :

— Voulez-vous avoir l'obligeance de dire à un de vos domestiques de faire venir le mien ?

— Tout à l'heure, Monsieur, si vous le permettez, répondit M. de Millanges. Auparavant

nous avons à causer.

— Je ne demande pas mieux, dit le marin, mais comme vous me mettiez à la porte...

— Je n'ai pas été maître d'un premier mouvement de vivacité.

— Je l'ai vu, répondit vivement M. de Cordouan... Et je n'attends jamais le second.

— Calmez-vous, Monsieur, et vous allez en comprendre la raison. Vous n'ignorez pas que votre petit-fils, M. Edgar de Cordouan...

— Je sais son nom, fit avec ironie le vieux marin.

— Votre petit-fils donc, poursuivit le père d'Ariane, avait des vues sur ma fille... des espérances.

— Il les a toujours.

— Lui, peut-être...

— Mais Mademoiselle aussi... moi aussi.

— C'est possible, fit sèchement l'ancien magistrat. Moi je ne les ai plus.

— Pourtant vous l'avez autorisé, m'a-t-il dit, à me prier de vous faire une demande officielle.

— C'est exact, mais j'ignorais à ce moment...

— Qu'on l'accusait d'un crime absurde ? Mais moi aussi... Lui aussi... Tout le monde.

Ce sont de ces catastrophes imprévues qui peuvent tomber sur le premier venu. Sur vous, ancien magistrat, comme sur moi, ancien loup de mer.

M. de Millanges ricana.

— Ainsi, pour vous, comme pour ma fille, M. Edgar est innocent ?

— Aussi innocent que vous et moi.

Le père d'Ariane eut un sursaut de stupeur.

— Voilà qui est fort ! murmura-t-il. Et sur quoi vous basez-vous pour le croire innocent ?

— Sur quoi vous basez-vous vous-même pour le juger coupable ?

M. de Millanges ne répondit pas tout d'abord.

Il sortit de sa poche un petit carnet.

— Savez-vous d'où je viens, Monsieur ?

— Non, Monsieur.

— Je viens du palais de justice.

— Moi, je viens de la prison.

— Je voyais ma fille si malheureuse, elle paraissait si convaincue de l'innocence de celui qu'elle regardait comme son fiancé, que

j'ai voulu m'assurer par moi-même de la nature des charges qui pesaient sur M. de Cordouan. Le juge d'instruction est mon ami... Il

tous les résultats chez lui à six heures et demie, c'est-à-dire bien avant la fin du dépouillement. Le vote n'a pas été libre ; il y a eu une pression flagrante et nous protestons.

Nous avons eu sous les yeux les bulletins de vote des trois candidats : ceux de MM. Muller et Morin sont d'un blanc laiteux, alors que ceux de M. Wilson sont presque jaunes.

Les bulletins pliés sont très reconnaissables même à distance et l'œuvre des pointeurs de Wilson était vraiment bien simplifiée.

### Seconde frondaison

Au dire des horticulteurs, toutes les plantes ont devancé, cette année, de vingt à trente jours, l'époque de leur floraison.

Mais si le printemps a été précoce, l'automne l'est également, et un grand nombre des arbres de nos avenues et de nos boulevards sont déjà dépouillés de leurs feuilles.

Tous les cas d'anomalie remarqués autrefois dans les floraisons et les fructifications hors saison ont été, cette année, beaucoup plus nombreux et plus accentués.

Un assez grand nombre d'arbres ont perdu leurs feuilles, puis une seconde éclosion de bourgeons est survenue et, maintenant, on les voit parés d'une nouvelle verdure et de multiples grappes de fleurs. Tel, par exemple, le marronnier d'Inde.

Quelques plantes présentent le phénomène suivant, très rare, paraît-il : elles sont dépourvues de graines et frappées ainsi de stérilité.

Parmi les arbres qui ont montré une fructification hors saison, il faut citer le *Poirier cultivé*, le *Rosage de Dahurie*, arbuste à fleurs violacées ; le *Citronnier à trois feuilles*, le *Prunus pumila*, le *Syringa oblata*, etc., et un certain nombre d'autres arbrisseaux d'ornement.

L'an dernier, une bifloraison du lilas a été observée et il est probable que ce phénomène ne tardera pas à se reproduire cette année.

### Les indemnités parlementaires

A propos des élections législatives, peut-être est-il intéressant de connaître quelles sont les indemnités parlementaires dans les divers pays :

Allemagne. — Les fonctions de législateur sont gratuites. Pas d'indemnité, mais libre parcours sur les chemins de fer.

Autriche. — Chemin de fer, 20 fr. 80 par jour de présence. Frais de voyage remboursés.

Bade. — Les membres de la Chambre Haute ne reçoivent rien. Les députés ont 15 fr. par jour, plus les frais de chemin de fer.

Bavière. — 12 fr. 50 de frais par jour de séjour. Libre parcours sur les chemins de fer de l'Etat, et 60 c. par kilomètre sur les autres lignes.

Belgique. — 425 fr. par mois pendant les

sessions pour les membres habitant hors de Bruxelles.

Bulgarie. — 20 fr. par jour pendant les sessions et 15 fr. seulement pour ceux habitant la capitale, plus 60 c. de frais de voyage par kilomètre.

Danemark. — 8 fr. 30 par jour durant la session, frais de voyage remboursés et entrée gratuite au Théâtre-Royal.

Egypte. — 5,250 francs aux députés du Caire et 6,250 francs et frais de voyage à ceux des provinces.

Espagne. — Aucune indemnité.

Etats-Unis d'Amérique. — 25,000 fr. par an ; 1 fr. par mille de frais de voyage et 625 fr. par an de frais de bureau.

France. — 9,000 francs par an. Libre parcours sur les chemins de fer moyennant 10 francs par mois.

Grèce. — 1,800 francs pour session ordinaire et 1,000 francs pour une session extraordinaire.

Hesse. — 14 francs 25 par jour et frais de voyage.

Hongrie. — Les membres de la Chambre haute ne reçoivent rien. Les députés reçoivent 5,000 francs par an et 1.650 francs pour indemnité de logement.

Norvège. — 16 fr. 65 par jour de présence, et 12 fr. 72 par jour pour frais de voyage.

Pays-Bas. — 4,150 fr. par an et frais de voyage. Pour la Chambre Haute, 20 fr. 80 par jour et frais de voyage.

Portugal. — Aucune indemnité de l'Etat.

Prusse. — 18 fr. 75 par jour pendant les sessions, plus les frais de voyage.

Roumanie. — 25 francs par jour pendant les sessions et libre parcours sur les chemins de fer.

Saxe. — 15 francs par jour pendant les sessions et libre parcours sur le chemin de fer.

Saxe-Cobourg-Gotha. — 7 fr. 50 par jour pour les membres de la capitale, et 12 fr. 50 pour les autres représentants, plus voyage gratuit, et 3 fr. 75 pour menues dépenses.

Serbie. — 10 fr. 40 par jour ; 3 fr. 40 par heure pour frais de voyage.

Suède. — Aucune indemnité à la Chambre Haute, 1,666 fr. 25 pour les membres de la Chambre Basse, plus les frais de voyage. En cas d'absence non autorisée, on retient 13 fr. 75 par jour.

### État-civil de la ville de Saumur

#### MARIAGES

Le 24 août. — Célestin Gault, sans profession, a épousé Marie-Ernestine Le Floch, sans profession, tous deux à Saumur.

Si vous êtes atteint d'anémie et que l'appétit vous manque, essayez les Pilules Suisses.

## FAITS DIVERS

### LA VIGNE FRANÇAISE.

L'adjudication du chasselas de la fameuse treille du château de Fontainebleau a eu lieu lundi.

La chaleur persistante a été très favorable à la vigne, et le nombre des lots, qui n'était que de soixante-cinq en 1892, a été cette année de cent onze, représentant environ deux mille huit cents kilos.

Le raisin est d'une qualité exceptionnelle ; malheureusement les grappes ont été abimées par les guêpes, aussi les enchères n'ont-elles pas été vivement disputées comme d'habitude. Le prix du kilo, qui ressortait l'année dernière à un franc soixante-cinq centimes, a atteint à peine soixante-dix centimes ; la vente n'a produit que seize cent un franc, au lieu de deux mille neuf cent vingt francs en 1892.

Plusieurs propriétaires d'Ay, en Champagne, commencent les vendanges aujourd'hui.

### GUERRE AUX GUÊPES

Plusieurs Etats s'occupent en ce moment des guêpes, qui sont en si grand nombre que la récolte des fruits menace d'être compromise.

Le gouvernement du Luxembourg a décidé à ce sujet qu'une prime de 50 centimes serait allouée sur la caisse de l'Etat pour chaque nid détruit.

Cette prime est payée sur la présentation de la copole du nid au bourgmestre de la commune.

Cette coupole est ensuite détruite.

### LE GÉANT DE L'ARMÉE ALLEMANDE

Guillaume II vient de demander la photographie de l'homme le plus grand que l'armée allemande compte actuellement dans ses rangs.

Ce géant, dont la taille ne mesure pas moins de deux mètres six centimètres, se trouve à Aix-la-Chapelle, où il prend part à des manœuvres en qualité de sergent.

Il a servi d'abord comme volontaire d'un an dans un régiment d'infanterie de la garde.

### L'ART DE VIVRE CENT ANS

La mode est aux enquêtes. Le docteur Javal en fait une sur l'art de vivre cent ans. C'est un sujet qui est ancien, comme on le voit, car, de tout temps, les hommes ont songé à conserver le plus longtemps possible leur « guenille ».

Le docteur Javal a donc adressé, à tous les centenaires connus, un petit questionnaire relatif à leur façon de vivre. Il a reçu une cinquantaine de réponses qui peuvent être résumées de la façon suivante : nourriture simple et abondante ; alimentation végétale, c'est-à-dire composée principalement de légumes.

La plupart des centenaires avaient totale-

ment proscrit l'usage de l'alcool ; par contre, beaucoup d'entre eux buvaient du vin à leurs repas.

Vêtements chauds, pas de tabac. Chose curieuse, un grand nombre de ces vieillards aimaient les friandises, notamment le sucre.

Enfin, les « intéressés » étaient unanimes à déclarer qu'ils avaient évité soigneusement les émotions de toute espèce, et qu'une des meilleures chances pour devenir centenaire c'est d'éviter de se « faire de la bile ».

Ça, il n'y a pas de doute, c'est encore la meilleure des hygiènes.

On lit dans le Dictionnaire de Larousse : « Le tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion. » Le Tapioca Rils justifie pleinement cette réputation : c'est un aliment des plus nourrissants et des plus faciles à digérer ; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ces qualités.

## Dernières Nouvelles

### LES ANARCHISTES ITALIENS

Rome, 23 août. — Douze anarchistes, porteurs de manifestes, ont été arrêtés aujourd'hui. Les mesures de précaution ont été maintenues ce soir. Jusqu'ici l'ordre est parfait.

Pas plus dans la ville que dans les quartiers où habitent les ouvriers italiens, on ne signale la moindre agitation.

### LES ITALIENS EN FRANCE

Marseille, 23 août. — Contrairement à certaines informations, la situation au point de vue des rapports entre les ouvriers français et italiens est absolument calme.

### BOURSE DE PARIS

Du 23 Août 1893

3 0/0 . . . . .	99 20
3 0/0 amortissable . . . . .	99 »
4 1/2 . . . . .	103 85

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

## ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

### Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 1 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

m'a permis de consulter le dossier qui s'enfile d'heure en heure de dépositions, de témoignages. Elles sont accablantes, les charges, Monsieur, positivement accablantes.

— Je n'en doute pas, fit ironiquement l'amiral. Vos magistrats sont très habiles.

— Habiles, soit... Votre petit-fils n'échappera pas à la condamnation.

— Je commence à le craindre en vous entendant.

— Eh bien alors ?

— Cela ne prouverait pas qu'il soit coupable.

M. de Millanges secoua la tête.

— Cela, c'est une autre affaire. Je sais qu'il est de bon ton dans un certain monde de mépriser les hommes de loi, de dire qu'ils voient des coupables partout, qu'ils commettent erreurs sur erreurs, et que rien n'est moins sûr que leur jugement.

— Vous m'en donnez en ce moment la preuve, fit doucement M. de Cordouan, puisque vous avez déjà condamné Edgar.

— Je l'ai condamné parce que c'est lui qui a fait le coup. Il est impossible que ce ne soit pas lui. Il ne se défend même pas !

— Comment ! il ne se défend pas ?

— Son histoire ne tient pas debout.

— Quelle histoire ?

— Cette histoire de placard, d'homme qui serait venu avant M. Fernandez, et qui aurait commis le crime presque sous ses yeux.

— Si c'est la vérité pourtant.

— Qu'il dise le nom de cet homme !

— S'il ne le sait pas !

— Qu'il nous donne au moins son signalement.

— Puisqu'il ne l'a pas vu !

— Pourquoi n'est-il pas sorti pour secourir la pauvre femme ?

— S'il ne s'est pas rendu compte de ce qui se passait.

— C'est lui qui le dit.

— Il ne peut pas dire autre chose que ce qui est.

— Et la canne ?

— La canne ?

— La canne avec laquelle la malheureuse a été frappée.

— Elle était restée dans la chambre. On s'en est servi pour le perdre.

— Le meurtrier savait donc qu'il l'oublierait ?

— Il devait avoir une autre arme ; mais en voyant celle-ci...

— Et le bouton de la redingote trouvé dans les mains de la morte, et qu'elle avait arraché en se débattant ?

— C'est votre version.

— La seule logique.

— Edgar dit qu'il manquait quand il est

entré chez la malheureuse, que la pauvre femme même en a fait la remarque.

— On dit ce qu'on peut quand on est pris, fit ironiquement M. de Millanges.

L'amiral s'était dressé dans son fauteuil.

Il regarda fixement l'ancien magistrat.

— On dit ce qui est, Monsieur ! Les Cordouan n'ont pas coutume de mentir !

— Quand il s'agit de sauver son honneur et peut-être sa tête...

— Si je croyais Edgar coupable, je serais le premier à l'accuser, à demander qu'il soit fait justice ! S'il avait tué, il serait déjà mort !

— Qu'il se défende, alors ! Qu'il donne d'autres explications, plus plausibles, plus vraisemblables.

— Il ne peut dire que la vérité.

— Eh bien ! cette vérité-là le perdra, je vous en réponds !

— Cela ne fera pas honneur à la justice humaine !

— La justice est au-dessus des appréciations des intéressés, fit froidement le père d'Ariane qui s'était senti piqué au vif.

M. de Cordouan faisait des efforts surhumains pour se contenir, pour conserver son attitude calme.

Il sentait que la colère allait le gagner.

Il dit d'une voix dont il avait peine à contenir les éclats :

— Voulez-vous avoir l'obligeance de faire appeler mon domestique, Monsieur ?

— Tout de suite, Monsieur.

Et les deux vieillards restèrent l'un devant

l'autre, frémissants tous les deux, mais silencieux.

Ils n'avaient plus rien à se dire. Tout était brisé entre eux.

Un abîme les séparait, abîme profond, insondable, et les paroles du magistrat avaient montré à l'amiral, qui ne les avait pas vues encore, toutes les difficultés qu'il aurait à sauver son petit-fils, s'il pouvait le sauver jamais.

Pierre venait d'entrer dans la chambre. M. de Cordouan lui fit un signe. Aidé d'un autre domestique, il enleva le fauteuil qui supportait son maître.

Avant que le seuil de la porte eût été franchi, l'amiral se tourna vers M. de Millanges et lui dit avec un air de défi :

— Nous nous reverrons, Monsieur.

— Quand il vous fera plaisir.

Puis le père d'Ariane murmura en le voyant s'éloigner :

— Les malheureux !

Une heure environ après cette scène, deux lettres étaient jetées à la poste, l'une par M. de Cordouan, l'autre par M. de Millanges.

La première contenait ces mots :

« Elle ne l'abandonnera pas. Espère ! »

Elle était adressée à Edgar de Cordouan, à la prison du fort du Hâ.

La seconde, qui portait l'adresse d'Henri Soulac, était ainsi conçue, ou à peu près :

« M. de Millanges prie M. Henri Soulac de lui faire l'honneur de venir dîner jeudi prochain à l'hôtel de Millanges, etc., etc. »

(A suivre.)

# A. COURTET, entrepositaire, rue Dailly, à Saumur

## SUCRE POUR VENDANGES

### Par 1,000 kilos — 70 francs par 100 kilos.

Etude de M<sup>e</sup> POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le cinq août 1893, entre M<sup>me</sup> Laure-Joséphine Deleu, épouse de M. François-Léon Desnain, courtièr, demeurant à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, et le sieur Desnain, bijoutier, demeurant à Saumur,

Il appert que le divorce a été prononcé contre les deux époux.

Pour extrait,

ANDRÉ POPIN.

Assistance judiciaire, décision du 11 novembre 1891.

LA CHASSE est réservée sur les domaines de Morte-fond et de Villevert, commune de Distré.

**A VENDRE TRÈS BONS COTRETS**

36 francs le 100 pris à Pocé; 68 francs le 100 pris en ville. S'adresser au bureau du journal.

**Vendre Joli Canot ACCESSOIRES**

S'adresser Manutention militaire.

**ON DEMANDE un petit garçon de course.**

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur.

## VENTE DE RÉCOLTES APRÈS SAISIE

Le Dimanche 27 Août 1893, à une heure, en la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques de la récolte de vin à faire en 1893, saisie à la requête de M. Charles Fournée, propriétaire à Bagneux, sur les immeubles ci-après, appartenant à M. Yvon fils, propriétaire à Saumur, savoir :

1<sup>er</sup>. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Deux hectares 20 ares de vigne rouge en deux morceaux, sis à la Butte-de-Terrefort, joignant MM. Babin, Rivaud et des chemins.

2<sup>em</sup>. — Commune de Distré.

Un hectare 84 ares 79 centiares de vigne rouge, en six morceaux, situés à Champ-Moreau, près du parc de la Moullerie.

3<sup>em</sup>. — Commune de Saumur.

Vingt-deux ares de vigne rouge, quartier du Chardonnet, joignant MM. Luzé et Loiseau.

Au comptant, plus 10 0/0.

Pour plus amples désignations, consulter les affiches.

M<sup>e</sup> NOBLET, notaire aux Trois-Montiers (Vienne, demande pour le premier septembre un CLERC expéditionnaire.

## Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons le mot ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

**VIN ROUGE VIEUX Récolte 1887, A VENDRE**

S'adresser au bureau du journal.

**PURGATIFS DÉPURATIFS**  
ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.  
Exiger les Véritables  
avec l'ÉTIQUETTE et-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur Franck  
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (150 gr.)  
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

## GR<sup>DE</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

### IMBERT FILS

**SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES**

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demandez le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

EN VENTE

## HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Des monceaux énormes de Marchandises ont été enlevés dès les premiers jours qui ont suivi l'ouverture de la VENTE-LIQUIDATION formée par

# UNIVERSAL MAGASIN

Rue de la Comédie, 21, à côté du Théâtre, à Saumur.

Les Assortiments considérables qui composaient les différentes maisons que l'on y a réunies, vont donc être bientôt très réduits et nous avons cru devoir rappeler aux Dames que notre but étant la réalisation complète de notre actif, il ne peut être fait aucun réassortiment; aussi mettrons-nous sous leurs yeux quelques-unes des principales occasions qui restent encore en magasin :

MOUCHOIRS enfants, p <sup>r</sup> 0.05	GRAVATES régale soie, p <sup>r</sup> 0.45	CALCOT shirting pour lingerie, bonne qualité, 0 30
MOUCHOIRS fil de Choleté 0.50	CHEMISES flanelle russe, pour homme, avec cordelière, lacee 2.95	TORCHONS encadrés, b <sup>r</sup> 0 20
BAS noirs, pour dames, grand teint, 0.75	MANTEAUX 1/2 saison, pour fillettes, valeur 8 francs, 3.90	CAMISOLES flanelle fest. pour dames, 1 45
PANTALONS dames shirting, brod., 1.45	DENTELLES p <sup>r</sup> garniture de rideaux, hauteur 0 <sup>m</sup> 15, 0.15	GILETS tissables, p <sup>r</sup> hommes, 1 75
RIDEAUX valant imprimés, 0.35	TAIES d'oreillers, tr. bon shirting, initiale, val 1.60, 0.95	COTON tissé et flanelle c <sup>o</sup> nt <sup>r</sup> , p <sup>r</sup> chemises, 0.65 et 0 55
GUIPURE lourde festonnée, valant 0.65, 0.30	CHAUSSETTES imprimées ou rayées fond noir, valant 1.45, 0.65	TOILE pour draps, largeur 1 <sup>m</sup> , bonne qualité, 0 70
NAPPES fil, damassées, six conv. 1.25	CHEMISES homme, shirting fort, cool, devant et poignets toile, 2 45	CORSETS p <sup>r</sup> dames, bonne confection, 1 25
SERVIETTES fil, damassées, six conv. 9.75	MANTILLES dentelle espagnole, vendues à moitié prix, depuis 1 25	COUVERTURES tricot pour lit, blanches et couleur, 2 95
GUIPURE très belle qualité, largeur 1 <sup>m</sup> 40, 0.95	JUPONS blancs à volant brodé, ou percale couleur, feston, 1 95	CHEMISES flanelle pure laine, cordelière soie lacee, val 12 f., 6 90

L'attention de notre aimable clientèle doit se fixer tout particulièrement sur l'immense quantité de Tapis de Table, Carpettes, Descentes de lit, Portières et Étoffes d'Ameublement sur lesquels ont porté les plus larges différences de prix. Nous approchons de la saison d'hiver et ce sont là des occasions sans précédent.

DESCENTES DE LIT rayées faitaise, 0 35	LE TURKESTAN, tapis de table franges nouées multico, 150/150, 3 90	NAVETTES DE 70 sur 140, 135 sur 190, CHINE, 0.95
DESCENTES DE LIT moquette à fleurs, 2 15	TAPIS DE TABLE fond vieux or, lames, splendides dispositions, article 1 <sup>er</sup> choix 130 sur 130, 150 sur 150, 170 sur 170, 7.90, 9.75, 12.75	CARPETTES moquette bouclée, 135 sur 190, 9 90
FOYERS haute laine de Beauvais, 70 sur 160, 6 90	DESSUS de pianos, de commodes, guéridons, tables de nuit, assortis, à moitié de leur valeur, 12.75	CARPETTES moquette petit point, 2,05 sur 2,80, 29 75
FOYERS tissage Jacquart, ce qui se fait de beau, 70 sur 160, 8 90	TAPIS PASSAGE escalier, bonne qualité, 0 35	CARPETTES haute laine d'Aubusson, qualité extra, 2 <sup>m</sup> sur 3 <sup>m</sup> , 2 <sup>m</sup> 50 sur 3 <sup>m</sup> 50, 3 <sup>m</sup> sur 4 <sup>m</sup> , 49. <sup>nn</sup> , 79. <sup>nn</sup> , 98. <sup>nn</sup>
PORTIÈRES double face, hauteur 3 <sup>m</sup> , dépareillées, 3 90		CORDÉ ANGLAIS larg. 90 c. pour 1 45 assemblage, très bonne qualité
TAPIS DE TABLE toutes nuances, 130 sur 130, 0 95		

Cet aperçu indiquera aux Dames qu'il faut être dans la nécessité de réaliser même à vil prix et que vraiment ce sont des sacrifices sans exemple que nous nous imposons pendant les quelques jours que durera encore cette mise en vente.

SAUMUR — Rue de la Comédie, près le Théâtre — SAUMUR